



Montreuil, le 28/06/2021

Groupe de travail du 28 juin 2021

Avenir de la filière industrielle des centres d'encaissement et des services de traitement des chèques

Déclaration liminaire de la CGT Finances Publiques

📍 : cgffinancespubliques.bn@dgifp.finances.gouv.fr Suivez-nous sur facebook ou twitter : t : @cgt.finpub (Syndicat National CGT Finances Publiques) F : @cgt_finpub (CGT Finances Publiques)

D'une manière presque immuable, la CGT pose ses revendications et annonce ouvertement ses craintes sur l'avenir des missions.

Cette fois ne fera pas exception à la règle – hélas bien établie.

Nous formons cependant le vœu toujours renouvelé que cette fois-ci nous serons enfin écoutés.

Vous le savez, la CGT est attachée au service public, elle estime et continue à affirmer que le rôle et la place de l'Etat est primordial au sein du pays. Les missions régaliennes doivent être assurées et la DGFIP y participe pleinement et doit continuer à le faire.

Ainsi, la CGT s'oppose depuis toujours aux externalisations qui font courir de grands risques à la sécurité des missions, à la confidentialité des données sensibles ou encore à l'intégrité de certaines tâches.

Dans cette droite ligne, la CGT Finances Publiques s'oppose aux fermetures des centres d'encaissement de Lille et Créteil. Elle s'oppose aux traitements réservés à ses agents. Il faut que tous gardent leurs droits.

Quelle mission plus régaliennne que celle d'un centre d'encaissement ?

On est au cœur de la DGFIP.

On se le demande.

Mais la direction générale semble y répondre avec légèreté.

Elle aborde la question avec un objectif de baisse des coûts, de suppression d'emplois, de licenciements évoqués ainsi que précisément d'externalisation, allégués avec des arguments faux et fallacieux.

Ainsi, nous récusons le terme de compétence évoqués dans les fiches. Tout agent, comme n'importe quel individu, qui doit aborder une nouvelle mission qu'il ne connaît pas doit être formé. C'est une évidence qu'il semble bon de répéter compte tenu de l'approche effectuée dans les fiches.

Nous demandons instamment à la direction de parler de formation plutôt que de compétence, car personne n'a de compétence dans un domaine qu'il ne connaît pas. Personne.

A ce titre, les trop rares fois où la notion de formation est évoquée (on pense au rapport d'Audit), il est signalé une « formation forte » pour les agents contractuels, comme si leurs capacités étaient inférieures aux autres agents avec lesquels ils travaillent.

Nous récusons cette distinction. Nous vous demandons d'en faire autant.

Depuis presque toujours, la CGT milite pour la titularisation des agents. C'est une magnifique occasion de l'effectuer, afin que les agents contractuels ne soient pas laissés pour compte, considérés de manière inférieure aux autres, avec des garanties moindres et des risques plus grands.



Nous espérons y revenir dans les discussions.

Il est à noter que l'administration considère que tous ont un niveau d'emploi fixé par référence à la grille indiciaire B depuis le 1^{er} septembre 2019.

C'est faux.

Tous n'ont pas signé.

Pour tous les agents en général, l'administration évoque des disparités de polyvalence dans le travail. Où va-t-on chercher ces différences qui visent toujours à justifier l'injustifiable : la fermeture des centres d'encaissement ?

La polyvalence est partout. Elle se rencontre dans tous les centres : à Lille, comme à Créteil, comme à Rennes. Nous pourrions le démontrer.

Cela nous amène un pas plus loin. Car si cet argument s'avère effectivement fallacieux, c'est qu'il cache un but encore non avoué. Il ne fait pas de doute dans notre esprit que la direction cherche à externaliser à terme l'ensemble de la mission. Elle veut abandonner toute l'activité d'encaissement. La raison momentanée du maintien du seul centre de Rennes est le traitement sur place des amendes, conservée en l'état un peu telle une poule aux œufs d'or dont on ne se sépare pas... Pour l'instant. Car l'expérience montre que l'administration possède la capacité de se séparer des personnels et des missions les plus fondamentaux avec la plus grande légèreté et facilité.

Vous nous le direz vous ?

Enfin, on ne peut qu'être choqué lorsque sont évoqués en de multiples endroits la « productivité » supérieure du site de Rennes par rapport aux autres.

Encore une fois on oppose les sites et les agents.

On le fait à partir de notions comme la « productivité » dont la définition économique n'est même pas respectée. Elle constitue d'ailleurs, nous y reviendrons, une grandeur non mesurable la plupart du temps dans le service public.

Tout se résume ici à une analyse de coût qui semble encore fallacieuse et fondée sur le fait qu'un nombre plus important de plis ont été envoyés sur le site de Rennes, qui bénéficie par ailleurs de facilités pour les traiter (comme un agent d'entretien sur place en période de charge) que n'ont pas les autres sites.

Par ailleurs, les chiffres ne mentent pas. Les sites de Créteil et Lille ont été parfaitement capables par le passé de traiter autant de plis par personne que Rennes aujourd'hui.

Il a suffi pour vous d'opposer les sites et les agents.

Il a suffi pour vous d'octroyer des droits différenciés aux agents

Il a suffi pour vous de traiter les personnels comme des grandeurs d'ajustement et des centres de coûts.

Il est temps d'octroyer des droits équivalents à tous les agents et un traitement digne à l'ensemble de ceux des centres d'encaissement. Il est primordial qu'aucun agent ne soit victime et ne pâtisse de ces restructurations auxquelles nous nous opposons.

Il est temps de nous écouter.